



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 28 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André SAUZEDE, Mme Véronique MARTIN, M. Jean-Claude MERCIER, Mme Christiane EXBRAYAT, M. Alex DUMAS, Mme Martine VILLENEUVE, M. Grégory THERON, M. Alain HERAUD, M. Ange MONROIG, Mme Laurence COURT, Mme Béatrice LECCIA, Mme Corine BONFANTI, M. Franck FLAMENT, Mme Clémentine BOUVIER, Mme Marie-Claire BALSAN, M. Yves RIMEY, Mme Françoise PANAFIEU, M. Grégory FERNANDEZ, M. Dominique DEVOGELAERE, M. Julien BARONI, Mme Jennifer EUZET

Absents excusés :

Mme Janet ZARAGOVA donne procuration à Mme Martine VILLENEUVE

Mme Patricia ESCARIO

M. Maxime CLERC

M. Jean-Christophe MORANDINI

M. Frédéric BRAUGE

Mme Coralie CHAGNEAU donne procuration à Mme Christiane EXBRAYAT

M. Philippe RENIER

Mme Delphine PLOVIER donne procuration à M. Ange MONROIG

Secrétaire de séance : M. Ange MONROIG

**DEL2022 22 – Vote du budget annexe assainissement 2022**

Monsieur le maire présente au conseil le projet de budget primitif du service assainissement, ci-joint annexé, pour l'exercice 2022.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'exploitation à la somme de 408 000.00 €.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 1 238 127.45 euros.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget primitif et transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif assainissement 2022 ci-joint annexé,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	21
Procurations	03
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

